

Pollionnay



Photo Hervé de Rouville

Le nouveau groupe scolaire

Bulletin d'Informations
municipales et communales

AVRIL 1997 - N° 57

Sommaire

Le Mot du maire	3
Infos municipales :	
Notre nouvelle école est ouverte	4
Contournement autoroutier de l'Ouest Lyonnais	5
Conseil municipal	5
Commission Environnement	7
Etat Civil	8
Ecoles - Reporters en herbe	9
Intercommunalité :	
Vous avez dit CRCL ?	11
SEAGYRC	11
La vie associative	
Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	12
Association Aide et Assistance aux Accidentés	12
Le Cercle Agricole a 114 ans cette année	13
Association des Familles	13
Ecole municipale de musique	13
Le mot du monde agricole	13
Médiathèque municipale	14
Anciens combattants	15
Que se passe-t-il à la Maison de la Rencontre	16
Association sportive et culturelle	17
Infos services :	
Correspondant de presse	18
Solidarité-Emplois	18
La Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (P.A.I.O.)	19
Le Point d'Information Jeunesse Intercommunal (P.I.J.)	20
Les Lutins de l'Ouest	20
Association Intercommunale d'Aides à Domicile (A.I.A.D.)	21
Infos pratiques	
Tondeuses : avez-vous le permis de sortir ?	22
Quelle protection sociale à l'étranger (vacances, séjours, voyages...)	23
Et si vous invitiez un enfant cet été !	23
Libre expression :	
Lettre ouverte de Michel Bouchard (membre du Conseil municipal)	24
Lettre de l'équipe enseignante au Conseil municipal	25
Il faut que tout le monde joue le jeu	26
Merci Monsieur Fournier	26
Neige blanche, neige noire	26

Le Directeur Gérant : Monsieur Gilbert MARIGNIER, maire.

Responsable informations : André BROTTET, adjoint.

Dépôt légal : avril 1997

Le prochain bulletin paraissant fin juin 1997, les personnes désirant faire paraître des articles, doivent les déposer en mairie, si possible accompagnés de photos, avant le 7 juin 1997. Merci.

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69126 BRINDAS

LE MOT DU MAIRE



Chers Administrés,

Le 6 mars 1997, le groupe scolaire est entré en fonction. Une étape importante a été franchie pour le bien-être de nos enfants, des enseignants et du personnel municipal.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce projet, de la réflexion à l'aménagement final ; sans oublier une équipe de bénévoles profitant de la semaine de l'environnement pour planter une haie.

Je recommande la prudence aux abords du groupe scolaire, car malheureusement le programme voirie n'a pas démarré dans les délais que j'avais souhaités. Un programme d'enfouissement des réseaux EDF/PTT vient compléter ce dernier pour l'embellissement de ce secteur.

Le 14 juin a été retenu comme date pour l'inauguration officielle de cette école et j'invite l'ensemble de la population à une journée qui marquera notre commune.

Le Conseil municipal vient de voter le budget et les nouveaux taux d'imposition pour l'année 1997. Un budget sans surprise, aucune grosse dépense n'étant inscrite à ce jour pour une réalisation d'équipement communal. La construction de l'école respectant les coûts annoncés, la maîtrise de nos dépenses nous ont amenés à revoir à la baisse les taux que nous vous avons annoncés lors des municipales 95. En effet, nous avons prévu une progression de 2 % sur la TH, TFB et la TP. Or, le Conseil municipal n'a relevé ces taux que de 1,51 % pour la TH, 2 % sur la TFB et 1,05 % sur la TP.

Pollionnay adhère à l'AIAD, Association Intercommunale d'Aide à Domicile. Celle-ci a effectué 3433 heures de travail cette année sur notre commune. L'Association aimerait recruter sur Pollionnay quelques personnes afin de pouvoir assurer et organiser plus facilement les différents services rendus. Vous trouverez dans ce bulletin une information complète sur l'AIAD, et que vous soyez demandeur de services ou disposé à travailler à temps complet ou partiel, appelez au numéro de téléphone indiqué.

Depuis le 21 février, le Préfet Paul Bernard nous a remis le dossier d'opportunité du grand contournement Ouest Lyonnais ouvrant sur le débat Bianco. Un dossier bien faible par rapport aux conséquences qu'une telle réalisation engendrerait sur notre commune ainsi que sur tout l'Ouest Lyonnais.

Des réunions ont été fixées afin d'établir les actions que nous aurons à mener.

– 1^{ère} réunion du Conseil municipal en commission générale avec les membres de la Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais.

– 2^{ème} réunion avec un collectif d'élus tout récemment créé.

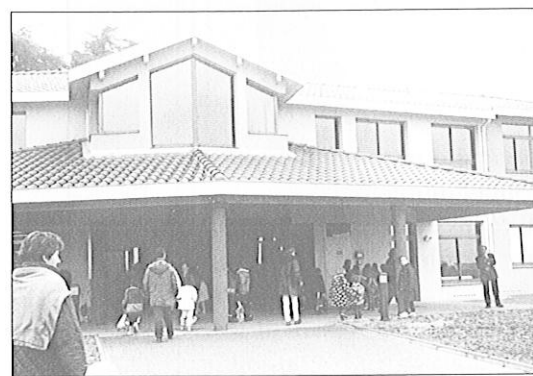
– 3^{ème} réunion intercommunale publique qui se déroulera le 16 avril à 20 h 30, à Sainte Consorce, afin de pouvoir vous informer sur cet épineux dossier. Ce soir-là, sera présent M. De Latuyler, représentant de l'Etat.

Nous espérons vous voir nombreux afin que vous puissiez nous soumettre vos idées, vos réflexions. De ces différentes réunions devront découler les arguments solides justifiant notre opposition à ce projet.

Bien cordialement,

Le Maire,
G. Marignier.

NOTRE NOUVELLE ECOLE EST OUVERTE



Le jeudi 6 mars 1997 marquera une date majeure dans l'histoire de notre commune. Ce jour là, nos enfants ont intégré la nouvelle école.

Cette réalisation est la plus importante jamais effectuée par notre commune. Cette réalisation est aussi le fruit d'un long travail où se sont investis des élus de deux mandatures, toute une équipe enseignante, plusieurs délégués de parents d'élèves, M. Seriziat, architecte, M. Moriziot, économiste, et toutes les entreprises qui ont œuvré à concrétiser ce projet.

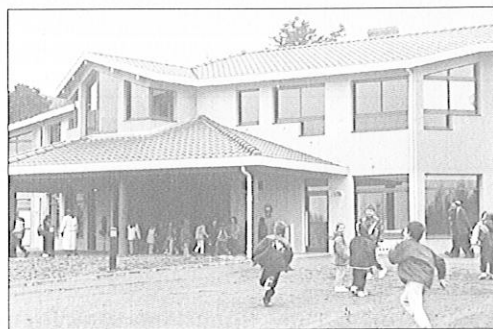
Cette école est une pleine réussite par sa situation géographique, son aspect architectural et sa conception intérieure.

Cette réussite est due aussi au suivi exemplaire du chantier par Marc Tourasse, adjoint aux bâtiments, et au suivi compétent du plan de financement par Jean-Paul Jasserand, adjoint aux finances. Concernant ce dernier point, lorsque les résultats comptables

seront tous connus, ils vous seront transmis lors d'un prochain bulletin.

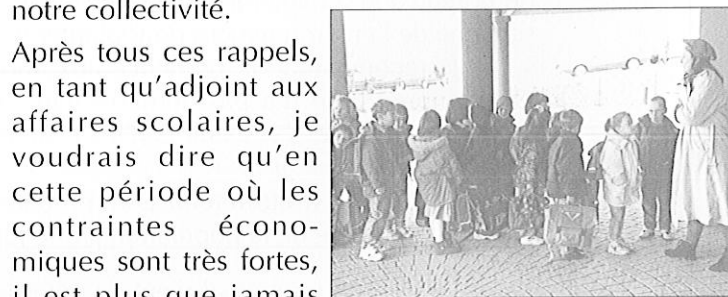
Bien évidemment, tout n'est pas parfait, mais ces premiers mois de fonctionnement vont nous permettre de régler les points encore en suspens.

Durant toute cette période d'élaboration du projet et de construction du bâtiment, certains d'entre vous nous ont interpellés sur la pertinence d'un tel projet ou nous ont exprimé leurs réticences. Il faut rappeler en toute objectivité qu'une partie de nos locaux était vétuste, que les classes étaient dispersées et que le



manque de place serait vite apparu compte tenu de l'augmentation de notre population. "Faire quelque chose" devenait incontournable, sans sous-estimer l'effort financier conséquent pour notre collectivité.

Après tous ces rappels, en tant qu'adjoint aux affaires scolaires, je voudrais dire qu'en cette période où les contraintes économiques sont très fortes, il est plus que jamais nécessaire de donner un sens aux choix décidés au service d'une collectivité. Pour des citoyens, pour des élus, il n'y a pas plus beau projet que de



construire une école. Notre communauté peut être fière de son choix. L'école est faite pour nos enfants, mise au service de leur avenir. Une école de qualité crée des conditions favorables pour leur apprentissage, leur développement et leur épanouissement.



Notre action à travers l'école a pour seul objet de promouvoir nos enfants, les futurs citoyens et les adultes de demain.

Et pour fêter toute cette dynamique, l'inauguration de l'école est prévue le 14 juin prochain.

André Brottet, Adjoint aux affaires scolaires.

La salle d'informatique



La salle d'informatique

CONTOURNEMENT AUTOROUTIER DE L'OUEST LYONNAIS

LES ÉLUS RÉAGISSENT

A la salle des fêtes de Saint-Laurent-d'Agnay, le 1^{er} avril dernier, s'est créé un collectif rassemblant les élus de la grande couronne lyonnaise concernés par le contournement ouest de Lyon.

Cette instance sera un lieu de réflexion et de débat au niveau des élus pour leur permettre de s'opposer avec crédibilité à ce projet qui mettra en cause d'une façon irréversible l'identité même de notre pays.

André Brottet, Adjoint.



CONSEIL MUNICIPAL

■ DU 18 DÉCEMBRE 1996

Dernier Conseil de l'année 1996.

Pour commencer, M. Tourasse, adjoint, a présenté un rapport sur l'eau et l'assainissement, rapport annuel, rendu obligatoire par le décret 95.635 du 6 mai 1995. Il comprend trois parties : l'**approvisionnement** de l'eau, les sources ; le **rapport du SIDESOL** pour l'eau potable ; le **rapport SDEI** pour l'assainissement. Rapport à la disposition du public en mairie.

Principales décisions votées par ce Conseil :

- Autorisation donnée au maire pour signer une assurance dommages-ouvrages (construction de l'école). Modification d'assurance au 1^{er} janvier pour la flotte de véhicules.
- Augmentation de 0,6 % des logements communaux.
- Augmentation des prix de location de la salle polyvalente (2,5 %) au 1^{er} janvier 1997 : associations 950 F ; particuliers 2 100 F ; entreprises 2 940 F ; non résidents 3 680 F ; courte durée 515 F ; caution 3 000 F.

- Remboursement par l'EDF (éclairage public, route de Pollionnay) de factures payées à tort ; éclairage situé en fait sur Sainte Consorce.

Questions diverses :

- M. Jasserand estime qu'il est nécessaire d'établir un dossier de demande de subvention "petits travaux" pour 1997.
- Une convention sera passée avec M. Garlet pour qu'il puisse se raccorder à ses frais au réseau d'eau plus implantation d'un surpresseur.
- Vu le travail supplémentaire, une indemnité forfaitaire est accordée à la secrétaire.
- M. le Préfet doit signer le 23 décembre l'arrêt concrétisant la création de la Communauté de communes.
- Un certain nombre de modification en 1997 à propos de la gestion financière des ordures ménagères (augmentation du coût de traitement à l'usine de la Courly).
- Le SIPAG a mis en place un système de transport pour les personnes de plus de 65 ans (STRADA, 04.78.45.87.87).
- La réception des travaux de construction du groupe scolaire est prévue le jeudi 19 décembre 1996.
- Sous réserve d'aucune modification, le déménagement vers la nouvelle école pourrait s'effectuer les 17 et 18 janvier 1997.

Hervé de Rouville.

■ DU 23 JANVIER 1997

- A été voté à l'unanimité le transfert du matériel informatique acheté par le SIVOM pour la commune qui a été effectué à titre gratuit.

- Un contrat d'entretien du chauffage central du groupe scolaire et de l'ascenseur a été accepté par le Conseil.

- Les matériels destinés à la nouvelle école seront réglés sur le budget 1997.

- Reconduction des contrats CATE pour 1997.

- M. Jasserand précise qu'il y a un prêt en cours de la C.E. à 9,80 % ; vu les frais de renégociation, il est voté à l'unanimité de ne pas renégocier ce prêt.

- La Communauté de Communes a proposé un nouveau prix pour la part de la redevance des ordures ménagères : 745 F ; pour les agriculteurs, la part passe de 0,5 à 0,3 % et les gros établissements de soins 1 part pour 3 lits. Le traitement de la tonne de déchets à la Courly va augmenter de 52 F.

INFOS MUNICIPALES

• **Adoption du plan de voirie** : avaient été invitées à ce Conseil Mmes Chavand et Roux qui ont été vivement remerciées pour le travail fourni dans la recherche des noms de rues et chemins, aidées par M. Marc Roux. Ces nominations ont été inscrites sur un grand plan de la commune, avec un numéro et des couleurs pour les repérer plus facilement. Ce dernier travail a été effectué par Mme Chavand et M. de Rouville, responsable de la sous-commission urbanisme. Une étude est en cours pour l'achat ou la fabrication de plaques à poser sur chaque voie. Le Conseil remercie également M. Danière qui a réalisé un fond de carte avec relief.

• Il est décidé de renouveler pour deux mois la location du local "Goudou" jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école.

• Il est envisagé de faire un recensement complémentaire (population estimée entre 1491 et 1550 habitants).

• Le déménagement de l'école actuelle vers le nouveau groupe scolaire se fera pendant les vacances de Mardi-Gras.

• L'inauguration officielle de l'école aura lieu le 14 juin.

• **Demande de subvention** : proposition d'établir un nouveau dossier auprès du Conseil Général concernant la salle d'évolution. Coût 1 940 000 F environ. Une aide financière du Département et demandée pour "gros travaux". Vote à l'unanimité.

Hervé de Rouville.

■ DU 3 FÉVRIER 1997

• Intervention de M. Tourasse, indiquant que la vente de l'école actuelle est une décision importante à prendre. Depuis longtemps, il est clair, dit et écrit que ce bâtiment sera mis en vente. En novembre dernier, une offre d'achat ferme à 750 000 F a été faite, acceptant un délai de cinq mois pour le relogement de l'instituteur.

On passe au vote : à la majorité des votants, à bulletins secrets, il a été décidé de surseoir à la vente de l'école actuelle bien qu'elle favoriserait la réalisation de futurs projets.

• Accord du Conseil pour la renégociation d'un prêt dont le taux d'intérêt était trop élevé.

• Le Conseil municipal a pris une position unanime vis à vis du projet autoroutier de l'Ouest Lyonnais : refus du tracé, il y a d'autres alternatives à ce

contournement. Un numéro spécial du bulletin municipal a été distribué à la population pour l'inviter à venir manifester le samedi 15 février à 14 h 30, place des Terreaux.

• Le déménagement de l'école vers la nouvelle école se fera pendant les vacances de Mardi Gras. Rentrée scolaire le 6 mars. Inauguration officielle le 14 juin.

• Le maire est autorisé à signer des actes notariaux pour acquérir du foncier pour l'élargissement du VC8.

Hervé de Rouville.

■ DU 3 MARS 1997

De nombreux sujets abordés :

• **Plusieurs avenants concernant le marché du groupe scolaire** ont été votés à l'unanimité (chauffage, terrassement, plomberie, menuiserie...) pour un négatif de - 3 248,85 F. Depuis le début des travaux, le montant total positif est de + 26 138,03 F. Bonne maîtrise des dépenses.

• **Des subventions ont été accordées à deux associations** : Le Boule des Pins (exceptionnellement de 500 F) et Les Lutins de l'Ouest (400 F pour 95 et 96).

• **Augmentation du temps partiel de deux agents municipaux** : Mme Latour passe de 24 à 30 heures, Mlle Miagkoff de 25 à 28 heures.

• **Contournement Ouest** : compte rendu de l'entrevue avec le Préfet du 21 février. Il est nécessaire d'étudier les solutions possibles pour éviter ce grand contournement.

• **Assurances groupe scolaire** : sur 4 propositions étudiées, il a été retenu celle de la Maralp.

• M. Ravel informe le Conseil qu'il serait judicieux de transférer la subvention de 30 000 F (groupe scolaire) pour l'aménagement du bourg : voirie, panneaux d'information, aire de lavage pour VTT.

• M. Bouchard fait part de son désaccord sur le déroulement du Conseil du 3 février par rapport au tract (enseignants) reçu juste avant la séance.

• Les lignes de téléphone de l'ancienne école vont être supprimées.

• **Semaine de l'environnement** : du 18 au 23 mars, sur le thème "La haie vive". Soirée-débat le 21 mars à 20 h 30 et naissance d'une haie à la nouvelle école le samedi matin 22 mars de 8 h à 12 h.

Hervé de Rouville.

INFOS MUNICIPALES

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Les 21 et 22 mars dernier avait lieu l'opération "A LA DECOUVERTE DES HAIES". On ne peut pas dire que ce fut un succès... parlons quand même de réussite. Paradoxe ? pas tellement !

• Vendredi soir, soirée débat avec une trentaine de personnes seulement.



• Samedi matin, pour la mise en pratique sur le terrain, quelques adultes, quelques enfants.

Alors, pour parler de réussite ?

• D'abord parce que le sujet "A la

découverte des haies" a fortement intéressé les personnes présentes. Sans refaire la conférence fort bien présentée par Thierry Volant, formateur technique à la Maison Familiale de l'Ouest Lyonnais, rappelons les principales raisons du renouveau des haies :

– **intérêt économique** : amélioration du rendement des cultures, meilleure productivité du cheptel, fourniture de bois d'œuvre et de chauffage.

– **intérêt écologique** : empêche l'érosion des terres, tempère le climat, favorise l'infiltration de l'eau, abrite les insectes, les oiseaux et la faune sauvage.

– **intérêt paysager** : écran contre le vent, variétés des formes, diversité des couleurs, floraison...

• Réussite également samedi matin pour l'opération "NAISSANCE d'une HAIE". Nous étions peu nombreux, il est vrai (une petite vingtaine quand même), MAIS il y avait autant d'enfants que d'adultes. Sans doute n'auront-ils pas tous retenu l'art et la manière de créer une haie... mais celle-ci sera la leur !

Ils ont participé, et là est sans doute le prin-



Photos : Hervé de Rouville



cipal. Cette haie a été créée – et ce n'est qu'un début – le long du grillage de leur école, sur une bande de terre préparée la semaine précédente par l'équipe voirie.

Si l'on juge par les cailloux extraits du sol, ça n'a pas dû être facile... merci les gars !

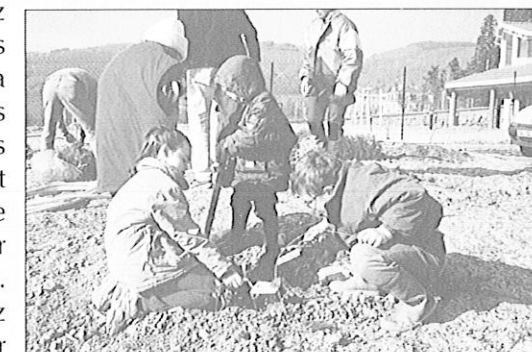
Les plants ont été déterminés avec soin par Thierry

Volant qui a dirigé sur place les opérations. Bien évidemment, et en raison de la proximité de l'école, pas d'épineux, pas de feuillage ou de baies toxiques. Les arbustes ont été étiquetés par Roger Beaumont au fur et à mesure de leur plantation.

Remercions encore Thierry Volant qui a su tempérer l'ardeur des bénévoles pour transformer cette séance de plantation en matinée éducative.

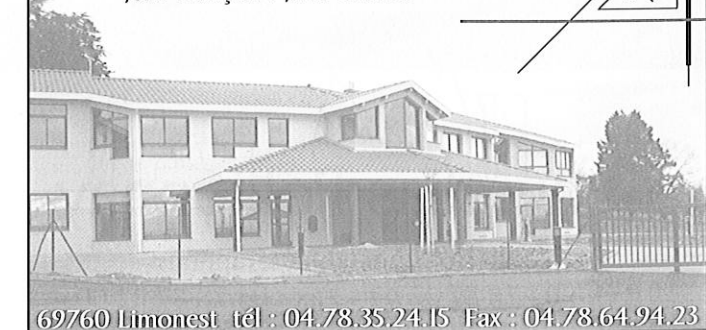
Vous trouverez en mairie des dépliants "A la découverte des haies" qui vous donneront peut-être envie d'en savoir d'avantage. Vous pourrez alors consulter les ouvrages spécialisés et les K7 vidéo à votre disposition à la médiathèque.

E. Brochet.



Cabinet d'Architecture SERIZIAT

Jean-François / Jean-Charles



69760 Limonest tél : 04.78.35.24.15 Fax : 04.78.64.94.23

INFOS MUNICIPALES

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Lucille Aurore Annie Barbaret, le 30 janvier 1997.
Mégane Fahy, le 12 février 1997.
Loris Brucellari, le 28 février 1997.
Coline Cécile Petitjean, le 8 mars 1997.
Célia Dudragne, le 27 mars 1997.

MARIAGE

Françoise Suzanne Jeanine Costel et Denis Albert
Marcel Libert, le 11 janvier 1997.

DECES

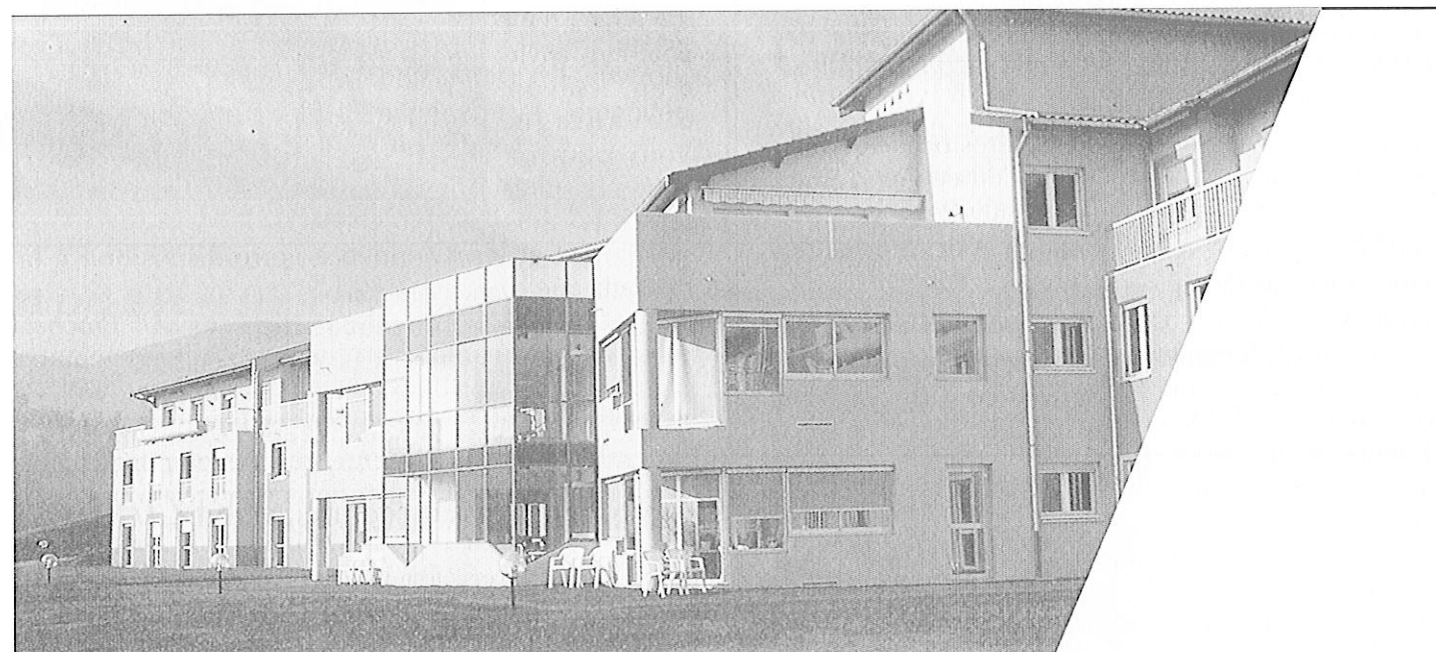
Joseph Schlesinger, le 7 janvier 1997.
Marie Magdeleine Bonhomme, le 13 janvier 1997.
Yvonne Gabrielle Yvrel, le 7 février 1997.

Auguste Joseph Germain Chazal le 18 février 1997.
François Blanc, le 1^{er} mars 1997.
6 décès à la maison de retraite Les Aurélias.
1 décès à la maison de retraite Jean Villard.
2 décès au Centre médical Les Presles.

Une omission a été faite sur le dernier bulletin :
Décès de Marius Martin, le 13 novembre 1996.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés entre le 1^{er} janvier 1980 et le
31 mars 1980 doivent venir se faire recenser à la
mairie avant le 30 avril 1997.
Apporter la carte d'identité et le livret de famille.



Les **Aurélias Pollionnay**

69290 Pollionnay par Craponne
Tél. : 04 78 87 42 42 - Fax : 04 78 87 42 00

Etablissement médicalisé pour personnes atteintes de la
maladie d'Alzheimer et de toute affection neurologique
nécessitant une prise en charge.
Celle-ci est assurée par une équipe soignante adaptée,
encadrée par un personnel médical spécialisé.
Cure médicale - Long séjour

ECOLE - Reporters en herbe



Année 1936-1937
Pollionnay Info



Jeudi 12 septembre 1996

21^{ème} visite au chantier de l'école

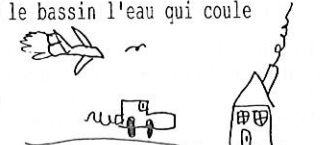
Bonjour à tous.

Les ouvriers travaillent à l'intérieur de l'école.
Les fenêtres sont posées.
Nous ne sommes pas entrés dans le bâtiment.
A l'extérieur, nous avons vu la construction du tabouret
où sera le compteur d'eau.

Un ouvrier déroulait dans une tranchée les fourreaux
pour les fils électriques. La pelleuse remettait ensuite
la terre sur les tuyaux oranges.

En bas du terrain, ils ont creusé un grand bassin
de rétention pour les eaux de pluie. Il est protégé
par un grillage pour que personne ne tombe dedans.
Un gros tuyau amène dans le bassin l'eau qui coule
des toits de l'école.

Tapé par Johann et fanny



CE1- CE2 Pollionnay
Ecole publique 69290 Pollionnay

tel : 04 78 48 10 60
Fax: 04 78 48 17 45



Année 1936-1937
Pollionnay Info



Jeudi 19 Septembre 1996
Vingt-deuxième visite
au chantier de notre futur école

Bonjour, *les enfants* !
Le portail a été enlevé. Il est remplacé par des barrières.
Les ouvriers sont en train de préparer la cour de l'école
et le parking pour les voitures.
Le rouleau a tassé la terre sur le parking. Un tracteur
avec un godet étalait la terre dans la cour. Nous avons
rencontré monsieur Sériziat, l'architecte. Nous lui avons
posé des questions :

- Dans la tranchée du téléphone, les fils sont protégés par
un filet avertisseur. Il est vert. Si quelqu'un creuse plus
tard, dès qu'il verra le filet, il s'arrêtera de creuser et ne
coupera pas les fils.

A l'entrée du parking, nous avons vu l'emplacement du
transformateur électrique.
Le tabouret du compteur d'eau est maintenant enterré.
Nous avons vu les deux bacs de décantation qui vont être
installés dans la cuisine pour récupérer l'huile et la graisse.
Ils sont en béton.

A l'intérieur, les ouvriers posent le carrelage. Monsieur
Sériziat nous a dit que nous pourrions visiter l'intérieur
quand la pose des carreaux sera terminée.

Tapé par Emmanuel, Laurie et Abel-Antoine



CE1- CE2 Pollionnay
Ecole publique 69290 Pollionnay

tel : 04 78 48 10 60
Fax: 04 78 48 17 45



Année 1936-1937
Pollionnay Info



Jeudi 3 octobre 1996

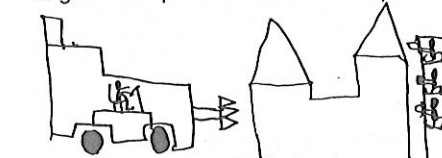
vingt quatrième visite au chantier de notre future école.

Derrière la cuisine, un petit tracto-pelle aplattissait la terre.
L'herbe commence à pousser peu à peu
depuis la semaine dernière.

Les peintres sont en train de crépir les murs. Ils passent
les crépis avec des taloches et ça faisait du bruit. Il y a
plusieurs couleurs : ocre pâle et ocre foncé.
Un peintre nous a dit : "travaillez bien à l'école les enfants
sinon vous finirez comme nous".
Quand les murs sont crépis nous voyons bien les bouches
d'aération qui sont derrière chaque radiateur.

A l'intérieur ils sont en train de poser des faux plafonds
comme dans notre classe actuelle. Il n'y avait que les
rails d'installés. Nous avons vu deux ouvriers mesurer des
fenêtres.

Le gros tracto-pelle avait l'air d'être en panne.



Tapé par Anthony, Rudy, Chloé et Maud

CE1- CE2 Pollionnay
Ecole publique 69290 Pollionnay

tel : 04 78 48 10 60
Fax: 04 78 48 17 45

ECOLE - Reporters en herbe



25 ÈME VISITE AU CHANTIER

Jeudi 24 Octobre 1996

Toutes les barrières ont été enlevées.
Les couvreurs sont en train de poser
les tuyaux de descente pour les eaux de pluie.

La grosse butte de terre qui était le long de la route a disparu.
Sur la descente du parking et dans la cour, les ouvriers
ont étendu du sable et ils l'ont aplati avec un rouleau.
L'architecte était dans notre future classe.
Il vérifiait les fenêtres. Le tour des portes est peint en jaune.
Dans l'atelier à côté, le faux-plafond est posé
et les néons sont installés.

Le crépissage des murs extérieurs est presque terminé.
Un tracto-pelle était en train de recouvrir la cuve de gaz
avec de la terre. La cuve est enterrée à côté de la cantine.

Au bord de la route, ils posent des bordures en béton.
Monsieur Sériziat nous a dit que l'école serait prête à Pâques
mais c'était pour rire. Nous espérons nous installer au mois de
Janvier 1997.

Au revoir Les CE1-CE2

Tapé par Thibault, Fanny et Johann

CE1-CE2 Pollionnay tel : 04 78 48 10 60
Ecole publique 69290 Pollionnay Fax : 04 78 48 17 45



Jeudi 5 décembre 1996
27ème visite au chantier de notre future école.

En sortant de notre école d'aujourd'hui,
nous avons vu des bornes orange fluo qui étaient dans le pré.
Ils vont agrandir la route pour que le car puisse tourner.
Ils vont aussi casser un mur le long du chemin qui mène à la
nouvelle école..

Sur le chantier, les accès à la salle de gym
et à l'informatique sont goudronnés. Ils ont essayé de goudronner
aussi le parking, mais le terrain était trop humide et le
goudron n'a pas tenu.

Devant les portes, nous avons vu des appliques pour éclairer
la nuit.

En bas du parking, il y avait un tracto-pelle qui se soulevait
sur des béquilles.

Les portails de la cour sont installés. Un monsieur était en train
de planter des piquets dans la terre et il branchait des fils
électriques dessus. Il mesurait la résistance électrique du sol.

L'emplacement pour le stationnement du car de la piscine est
terminé. La cheminée fumait. Ils ont mis le chauffage en marche.

Sous le préau, ils ont presque terminé la pose des pavés.

Nous déménageons dans 15 jours. Le vendredi 20 Décembre,
nous allons tout mettre dans des cartons.
La cour ne sera peut-être pas terminée ?

Les CE1-CE2

CE1-CE2 Pollionnay tel : 04 78 48 10 60
Ecole publique 69290 Pollionnay Fax : 04 78 48 17 45



Jeudi 21 Novembre 1996

26ème visite au chantier de l'école.

Devant la salle de sport, une pelleuse à chenilles
était en train d'étaler la terre pour faire pousser le gazon.
Les ouvriers étalaient aussi du gravier le long des murs.

Le tabouret du compteur d'eau est maintenant fermé
par des plaques métalliques.

Le transformateur électrique a été installé.

Les bordures en ciment du parking sont posées.

Dans la cour, nous avons observé les ouvriers
en train de poser des pavés autobloquants.
Ils posaient une rangée. Puis ils installaient
une grande planche dessus avant de poser
la rangée suivante.

Il y avait plein de petites machines dans la cour :
un petit bulldozer, une petite pelleuse,
un rouleau pour aplanir le sable.

La peinture extérieure est terminée.
Les poteaux du préau sont gris foncés.

A travers la fenêtre, nous avons vu que la classe
des petits de la maternelle serait verte.

Le car de la piscine pourra se garer sur un parking spécial.



CE1-CE2 Pollionnay tel : 04 78 48 10 60
Ecole publique 69290 Pollionnay Fax : 04 78 48 17 45



Vendredi 14 Mars 1997

Bonjour à tous

Notre nouvelle école est grande et pratique.
Le sol de la salle de gym est vert et gris. Tout le matériel est sur
place. On devrait tous avoir des chaussures avec des semelles
blanches pour ne pas laisser des traces sur le sol.

Nous avons une salle avec un épiscopo. On peut projeter
sur le mur les messages, un oiseau, un poster, des clefs, une
montre... C'est super. Il ne faut pas regarder la lentille quand il est
allumé car ça abîme les yeux. Cette salle sert aussi pour la télé et
la musique. Pour montrer sur le mur, nous avons un rayon laser
rouge.

A la cantine, il y a beaucoup plus de places et on est moins
énervé. Les petits ont un coin à eux.

Il y a un ascenseur pour les handicapés. En ce moment il sert
beaucoup parce que Kevin et Thierry ont des béquilles. Pour le
mettre en marche, il faut une clé que seuls les maîtres possèdent.

La salle informatique est protégée par une alarme. Elle est juste
à côté de notre classe. Il y a 10 ordinateurs dans la salle. On peut
aussi faire des photos et les imprimer à l'ordinateur. Nous avons
deux nouvelles imprimantes laser. Il y a deux cours, une pour les
petits et une pour les grands mais les petits viennent dans notre
cour. Pour l'instant, nous pouvons jouer sur le gazon et sur les
pavés. L'herbe n'est pas encore semée.
Samedi nous allons planter une haie.

Au revoir Les CE de Pollionnay

Tapé par Jean-Philippe, Pierre-Alain, Fanny et Abel-Antoine

CE1-CE2 Pollionnay tel : 04 78 48 16 79
Ecole publique 69290 Pollionnay Fax : 04 78 48 17 24

INTERCOMMUNALITE

VOUS AVEZ DIT CRCL ?

La communauté rurale des Coteaux du Lyonnais regroupe
vingt-six communes : celles du canton de Mornant plus
Chassagny, Montagny, Saint Andréol-le-Château et Saint
Jean-de-Toulas, ce qui correspond à la communauté de
communes du pays Mornantais, et celles du canton de
Vaugneray hors Courly, ce qui correspond à la
Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

Cette forme d'intercommunalité veut promouvoir la notion
"d'un pays" des Coteaux du Lyonnais. L'idée d'affirmer
une identité est capital à un moment où notre espace local
est menacé par un contournement autoroutier.

Le fait d'afficher une solidarité pour valoriser notre territoi-
re est primordial pour faire reconnaître ce pays à la fois
privilegié et fragile vu sa situation géographique "coincée"
entre l'agglomération lyonnaise et les Monts du Lyonnais.

Par conséquent, les missions de la CRCL s'articulent ainsi :

- arrêter une politique d'aménagement de l'espace ; la
CRCL doit garantir la ruralité de son territoire pour être
crédible auprès des Pouvoirs publics, elle aura compéten-
ce en matière de révision du schéma directeur de l'Ouest
Lyonnais.

- promouvoir le développement économique.

Exemples :

- soutien à l'agriculture en valorisant certaines produc-
tions arboricoles (pêches de vignes) ;
- aides financières aux commerçants et aux artisans (réha-
bilitation de magasins) ;
- actions visant au développement de l'emploi ;
- opérations programmées d'amélioration de l'habitat ;
- mise en valeur de l'environnement ;
- développer une forme de tourisme de proximité.

Notre commune de Pollionnay s'inscrit pleinement dans
ce cadre local, vital pour affirmer notre identité et notre
développement communal. Récemment, vos élus ont tenu
à marquer leur attachement à cette instance en défendant
la pérennité de la CRCL.

André Brottet, Délégué à la CRCL.

SEAGYRC

Syndicat d'étude pour l'aménagement et la gestion
de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnière

Son rôle : Mener les études préalables concernant les tra-
vaux d'aménagement global du bassin versant et d'étudier
toutes opérations permettant de répondre aux objectifs de
sauvegarde du site.

Ces travaux ont été confiés au cabinet Hydratel associé au
SAGE (S.A. Gestion de l'Environnement), lesquels nous ont
remis, en avril et juillet 1996, deux dossiers. Le premier
axé sur la protection des crues, le deuxième sur les
mesures de requalification des milieux. Au vu de ces
documents, on peut résumer la situation actuelle comme
suit :

- une dégradation généralisée de la qualité des milieux
aquatiques ;
- une grande sensibilité du bassin versant aux étiages et
aux risques d'inondations.

La solution envisagée et approuvée sur le principe pour
résoudre les problèmes de crue serait :

- un recalibrage partiel ;
- la création de deux retenues sèches d'une capacité de
300 000 m³ et 1 500 000 m³ implantées sur les com-
munes de Tassin et Francheville, l'ensemble pour un
montant d'environ 50 MF.

Toutefois, les communes avals ont émis une réserve sur
l'implantation de ces retenues sèches qui correspondrait
aux endroits proposés par la DDE pour permettre au TOP
(Tronçon Ouest du Périphérique) de franchir les ruisseaux
de Charbonnière et Yzeron.

De plus, le Conseil Général et la Courly ne font pas preu-
ve d'enthousiasme sur ce dossier.

Devant cette situation de blocage, le Président du SEA-
GYRC nous a proposé, lors de la réunion du 20 mars
1997, de lancer la phase n° 2 : "la requalification des
milieux" qui comporte le volet **Assainissement** afin d'éta-
blir la mise en place de demande d'inscription d'un
"Contrat de rivière", permettant ainsi un financement à
hauteur de

- 50 % par l'Agence de l'Eau ;
- 20 % répartis entre le Conseil Général, la Région et la
Courly ;
- 20 % restant entre les communes, étalé sur 7 ans.

Cette proposition a été mise en délibéré pour la prochaine
réunion d'avril.

M. Bouchard.

RESTAURANT TERRASSE

Olivier Terrasse

Restaurateur - Traiteur

Spécialités Maison

Menus Gastronomiques

Plats cuisinés à emporter (salés, sucrés)

Toutes réceptions

Tél. 04.78.48.12.06 - 69290 POLLIONNAY

LA VIE ASSOCIATIVE



SAUVEGARDE DES COTEAUX DU LYONNAIS

Nous partîmes cinquante, mais par un prompt renfort nous étions quatre mille à crier haut et fort...

NON, NON, NON ! NON A L'AUTOROUTE !

Le 15 février dernier, la manifestation organisée conjointement par les élus des communes concernées par le projet du grand contournement ouest et l'intercommunalité de la Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais a connu un franc succès. Le beau temps lui-même était là... mais pas Monsieur le Préfet qui ne voulut point recevoir la délégation désireuse de lui parler du pays... du pays des Coteaux du Lyonnais, bien sûr. M. le préfet qui considère notre manifestation comme de la "démocratie de trottoir" (ce sont ses propres termes) ; doit-on dire merci ?

Ce même Monsieur le Préfet nous quitte pour prendre la tête de la société SCETAUROUTE, société d'ingénierie chargée, à l'échelle nationale et internationale, de la construction de toutes les grandes infrastructures, autoroutières entre autres.

Bien sûr, il n'est pas question pour nous de faire le moindre rapprochement entre la position affirmée du préfet et sa fonction annoncée. Ceux qui, s'inspirant de l'humoriste Jean Amadon qui a écrit "Considérer les événements avec la plus extrême mauvaise foi est le seul moyen aujourd'hui de les voir tels qu'ils sont", voudraient voir un lien entre ces deux choses, le ferait sous leur seule responsabilité.

Le 21 février, la première rencontre "proposée" par le préfet en ouverture aux débats Bianco réunissait élus et associations. La presse s'est fait l'écho de ce "débat d'opportunité" qui n'en fût pas un, mais une opération commerciale des services préfectoraux. Une seule certitude à travers des affirmations dont on sait ce qu'elles valent ; si ce projet se réalise, ce sera 75 % du trafic national et international qui transitera par l'Ouest : 45 000 véhicules par jour, voire 75 000 en périodes de pointes... bonjour les dégâts !

Le 27 février eut lieu un débat sur TLM avec, entre autres, la participation de Monsieur Barriol ainsi que celle de Camille Mordelet, Secrétaire général de la SCL.

Et le 28 février, s'est tenue l'assemblée générale de notre association, à la salle municipale. Beaucoup de

monde pour une A.G... plus que d'habitude en tout cas.

La municipalité était présente en majorité ; Monsieur le Maire avait trouvé une "fenêtre" dans son emploi du temps pour venir nous dire son intérêt et son appui. Le conseil d'administration et le bureau ont été réélus à l'unanimité. Une remarque qui a son importance : si l'ambiance était bonne, très bonne même, quelques-uns ont senti une inquiétude sous-jacente, perceptible... allons, il faudra se battre encore... mais la victoire n'est-elle pas plus belle quand la lutte a été rude ?

Qui a dit (à peu près) ceci : "Il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre, il n'est pas nécessaire de réussir pour persévérer !" Celui (ou celle) qui donnera la réponse gagnera... une adhésion à la SCL.

A propos d'adhésion, une question : "Vous la voulez cette autoroute ?". Non ! alors dites-le bon sang !... dites-le en apportant votre soutien à la SCL, en venant renforcer nos rangs. Notre crédibilité vient de notre sérieux, notre force vient de vous... ADHEREZ !

A bientôt.

Pour le bureau, E. Brochet.

ASSOCIATION AIDE ET ASSISTANCE AUX ACCIDENTÉS

Victimes d'accidents ou d'agressions, ne restez plus seules et désemparées pour faire face à vos problèmes.

Notre association est à votre écoute et est en mesure de vous apporter soutien et assistance dans toutes vos démarches.

Nos permanences auront lieu les samedis matins de 10 h à 12 h, à partir du 5 avril 1997, salle Jourdan, ou nous contacter téléphoniquement au 04.78.48.15.77 (répondeur).

LA VIE ASSOCIATIVE

LE CERCLE AGRICOLE A 114 ANS CETTE ANNÉE

Le Cercle agricole a tenu son assemblée générale, bilan de l'année écoulée, perspectives pour la nouvelle année : faire du Cercle comme par le passé un lien de rencontre et d'amitié. L'assemblée s'est terminée autour de la galette des rois.

Ce samedi 25 janvier, le Cercle célébrait la Saint-Vincent, tout le monde s'est réuni à l'un des restaurants du village autour d'un bon repas. Le Cercle agricole de Pollionnay a été créé en 1883 pour promouvoir et faire consommer le vin produit sur la commune. Il est devenu dans son local un lieu de rencontre et d'amitié pour ses sociétaires (réservé aux hommes) de tous horizons professionnels.

Hervé de Rouville.

ASSOCIATION DES FAMILLES

L'Association des Familles de Pollionnay redémarre tout doucement, elle recherche toujours quelques bénévoles pour maintenir ses activités (gym, couture,...). La tâche n'est pas très importante, **une assemblée générale** annuelle en janvier, **deux ou trois réunions** pour mettre en place les manifestations (fête des mères, sorties pédestres, bourse aux vêtements...). Par la suite, le président ou son délégué se fera un devoir d'assister à l'assemblée générale de la Fédération du Rhône (150 associations représentées) et au Congrès National (tous les deux ans). Cette année, il aura lieu à Versailles les 15 et 16 novembre (transport gratuit, frais à envisager 1 nuit et repas).

En résumé, nous cherchons un(e) président(e) et un(e) trésorier(e) pour prendre en charge notre association.

La cotisation modeste est de 120 F par an (revue comprise).

La Fédération possède un chalet au Plan d'Hotonnes (Ain) réservé aux adhérents. S'y prendre à l'avance en téléphonant au 04.78.24.66.29.

La famille fait notre force, aidez-nous à la défendre.

*Pour l'association, Hervé de Rouville,
tél. 04.78.48.12.94.*

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

L'assemblée générale a eu lieu le 10 février. Monsieur Marc Bouchard a été réélu président.

La municipalité a mis à notre disposition l'ancien local de la cantine et nous l'en remercions. Nos élèves pourront ainsi évoluer dans un lieu plus grand et plus confortable.

L'Ecole de musique va fêter ses 20 ans. Dès maintenant, nous vous demandons de retenir la date du vendredi 20 juin pour célébrer cet anniversaire.

M. Cellier.

LE MOT DU MONDE AGRICOLE

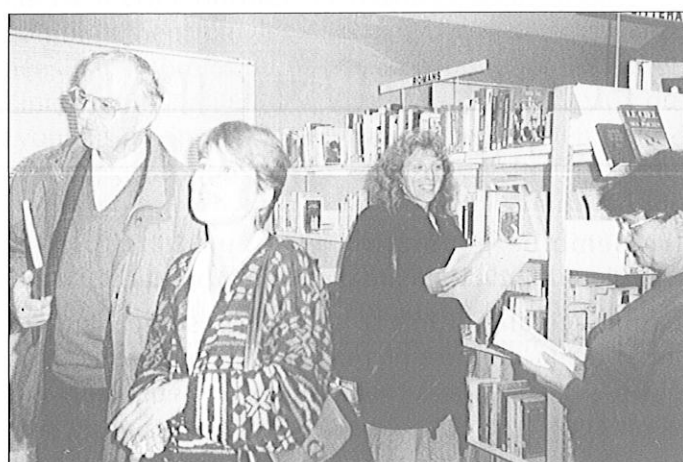
Dans le cadre de la journée nationale de l'environnement (nettoyage de printemps), les agriculteurs se mobilisent, et plus particulièrement les agriculteurs de la CRCL qui ont décidé de récolter les plastiques usagés, aux abords de leurs exploitations : bâches de silos, plastiques de fraises, sacs d'engrais, ceci afin de rendre nos campagnes plus propres et plus agréables à regarder. Cette opération a eu lieu le samedi 22 mars 1997 et repose sur une démarche de bénévolat des agriculteurs et d'une participation de la CRCL, FDSEA (syndicat agricole), de Groupama. Pour la première édition de nettoyage, les plastiques seront incinérés.

Le Syndicat agricole de Pollionnay.

LA VIE ASSOCIATIVE

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Au cours de l'assemblée générale des lecteurs du vendredi 14 février 1997, nous avons fait part des dernières statistiques de l'année 1996 montrant une progression de 8 % en nombre d'inscrits et en documents prêtés. Le rapport d'activité est à la disposition du public à la médiathèque.



Une partie de l'équipe de la Médiathèque

La commune

- 1260 habitants en 1990 (évaluation actuelle 1400 habitants).
- Ecole : 5 classes.

Les horaires

- Ouverture au public : 6 heures hebdomadaires (mercredi, samedi, dimanche de 10 h à 12 h).
- Permanences scolaires : 4 h 30/quinzaine.
- Permanence Maison de retraite : 1 heure/mois.

Les collections

- Livres : 3 000 MMP*, 2 000 BDP*.
- Documents sonores : 150 MMP, 500 BDP.
- Vidéo-cassettes : 50 MMP, 140 BDP.

Le public et le prêt

- Lecteurs inscrits : 354 (192 adultes, 162 enfants) soit 25,3 % de la population.
- Prêt de livres : 12 937.
- Prêt de documents sonores : 2 506.
- Prêt de cassette vidéo : 1 786.
- Prêt global annuel : 17 229 documents (7 824 pour adultes, 9 405 pour enfants), soit 12,3 documents par habitant.

Le budget

- Le budget municipal : 16 500 F + 1 500 F (déplacements).
- Montant des inscriptions : 8 880 F.

L'équipe d'animation

- 20 personnes bénévoles.

Situation au 31.12.1996

*MMP : Médiathèque Municipale de Pollionnay

*BDP : Bibliothèque Départementale de Prêt.



LA VIE ASSOCIATIVE



ANCIENS COMBATTANTS

A propos du "devoir de mémoire"

"La mémoire ne vaut pas que pour le souvenir, elle vaut aussi pour le devenir."

"Ils partiront dans l'ivresse !"

Le message codé, la BBC le répétait à ses trois émissions de la journée du 8 février 1944. Décrypté, il annonçait qu'un avion allait récupérer les époux Raymond et Lucie Aubrac ainsi que leur jeune enfant Jean-Pierre, "Boubou", sur un terrain près de Bletterans dans le Jura, pour les emmener en Angleterre.

Ce message, Lucie Aubrac s'en servira de titre pour son livre édité en 1984.

En 1996, le cinéaste Claude Berri, séduit par l'aventure extraordinaire du couple Aubrac liée à la Résistance, décide de la porter à l'écran. Le film dont les rôles principaux sont confiés à Carole Bouquet, Daniel Auteuil, Patrice Chéreau, évoque Lyon sous l'occupation. Le rendez-vous de Caluire où fut arrêté Jean Moulin, la prison Montluc et l'Ecole de santé militaire où furent détenus et torturés tant de résistants.

Le rendez-vous de Caluire tient une place prépondérante dans l'aventure des Aubrac.

Le lundi 21 juin 1943 en début d'après-midi, doit avoir lieu chez le Dr Dugoujon, place Castellane à Caluire, une réunion au cours de laquelle Jean Moulin envisage de nommer Raymond Aubrac et André Lassagne responsables respectivement des zones Nord et Sud de la Résistance.

Se retrouveront avec Jean Moulin répartis en deux groupes dans une chambre du 1^{er} étage et dans le cabinet médical du Docteur André Lassagne, Raymond Aubrac, Henri Aubry, Bruno Larat, René Hardy et les Colonels Schwartzfeld et Lacaze.

C'est alors que les voitures de la gestapo, sous la conduite de Barbie, surgissent sur la place. Des hommes envahissent la maison du Docteur Dugoujon

et arrêtent, fouillent, placent des menottes et malmènent violemment tout le monde, clients compris. Seul de tous, René Hardy réussit à se sauver et se cachera dans un fossé en contrebas de la place où personne ne le cherchera. Les prisonniers sont emmenés au quartier général de la gestapo à l'Ecole de santé militaire pour interrogatoire, puis dirigés dans la nuit à la prison Montluc.

Dans la journée du 23 juin, Klaus Barbie a identifié Max, Jean Moulin. On connaît ce qu'il en advint.

Les autres prisonniers ont des destinations différentes plus ou moins enviables.

Raymond Aubrac reste à Lyon aux mains de Barbie, Lucie Aubrac ne restera pas inactive et essaiera par divers moyens de faire libérer Raymond, lequel est condamné à mort.

Finalement, le 21 octobre 1943, avec des hommes des "Groupes Francs", Lucie (Catherine dans la Résistance) organise et dirige une action "commando" contre une camionnette ramenant 14 détenus (dont Raymond Aubrac) de l'Ecole de santé au Fort Montluc. L'attaque a lieu sur le boulevard des Hirondelles, actuellement boulevard des Tchécoslovaques, et réussit à merveille. Tous les prisonniers sont libérés.

Une pareille opération relève d'un culot et d'un courage sans égal. La gestapo bafouée va tout faire pour retrouver les fugitifs et toutes les polices sont à leurs trousses.

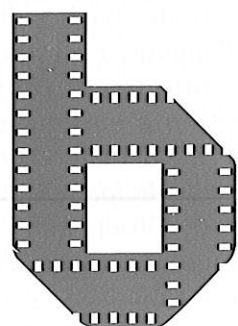
Où étaient-ils ? Où avaient-ils pu aller se cacher dans cette ville en pleine ébullition ?

La première cachette pour la nuit du 21 leur fut procurée par un jeune couple amis de la Résistance, rue Coste à la Croix-Rousse.

Habitants de Pollionnay, je m'adresse à vous !

Etes-vous nombreux à savoir que le 22 octobre, le Docteur Stephen Joie ira les récupérer dans sa petite Juva, pour les amener dans le sanatorium que dirigent ses parents à Pollionnay (actuellement Les Presles, maison de convalescence). Ils resteront chez ces gens accueillants et dévoués, attendant fébrilement la suite de leur destinée.

jean-louis bessenay
photographe



KODAK Express
Développement en
1 heure ou 24 heures

04 78 57 04 89

103-105, av. Edouard Millaud
69290 Craponne

Haute Coiffure Mixte

Rénato
Styliste



Craponne - 66, Edouard Millaud

Dames : 04 78 57 33 60 - Messieurs : 04 78 57 32 29

CARRIERES POCCACHARD SARL

PRODUCTION DE GORRE OCRE - ROUGE - JAUNE - GRAVILLONS LYONNAIS

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE ET DE CARRIERE

LA RAPAUDIERE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE
LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

TEL. : 04 78 48 13 14 - Fax : 04 78 48 17 54

LA VIE ASSOCIATIVE

Le 5 novembre, leur petit Jean-Pierre les rejoindra après qu'il eut été enlevé de justesse par des camarades des Groupes Francs, la police allemande ayant découvert le lieu où Lucie avait placé son enfant.

Ils vont devoir quitter Pollionnay le dimanche 7 novembre 1943. Aux remerciements des Aubrac : "De quoi ?" demande le Docteur Joie.

Ce seront ensuite d'autres cachettes : Pont-de-Vaux, Cuiseaux, Bletterans, Villerieux et deux faux départs les 14 novembre et 6 janvier, l'avion n'ayant pas aperçu les signaux au sol, à cause de la brume.

Le 8 février 1944, c'est enfin le départ pour l'Angleterre et Lucie mettait au monde une petite Catherine le 12 février au Queen Charlotte's Hospital de Londres.

Pourquoi évoquer ces événements dans ce bulletin municipal ? La raison en est simple.

D'abord, la sortie sur tous les écrans de France du film "Lucie Aubrac" lequel sert de référence à un moment important de notre histoire, la Résistance.

D'autre part, la prochaine inauguration du nouveau groupe scolaire de Pollionnay. Les enfants de Pollionnay vont aller dans leur école située à deux cents mètres à peine du lieu où ont été hébergés clandestinement les héros de ce film. La famille du Docteur Stephen Joie et sûrement quelques intimes ont risqué leur vie pour cet acte courageux et désintéressé. Les enfants doivent savoir que Pollionnay se trouve associée naturellement à ce film, que dans ce village il s'est trouvé des gens guidés par l'amitié et le sens du devoir n'ayant pas hésité de tout risquer pour sauver leur prochain et par là se sacrifiant eux-mêmes.

Ainsi, "nous partirons dans l'ivresse" pourrait être "hors programme" leur première leçon d'histoire dans leur nouvelle école.

Roger Deroux,
Président des A.C.



JEUNESSE 1940 à 1944 ... Ils n'avaient pas 20 ans.
Ils n'avaient pas vingt ans. A l'heure où l'existence
Tend à l'adolescent ses bras chargés de fleurs,
Où sourit le printemps, où brille l'espérance,
Ils menaient le combat contre l'envahisseur.

A vos agendas...

- **Judi 8 mai** : commémoration Victoire 1945, repas annuel.
- **Vendredi 5 septembre** : voyage annuel, escapade en Roannais (surprise).
- **Mardi 11 novembre** : commémoration Armistice 1918.
- **Samedi 15 novembre** : choucroute traditionnelle, animation hors pair.



QUE SE PASSE-T-IL À LA MAISON DE LA RENCONTRE

Assemblée générale

La Maison de la Rencontre a tenu son assemblée générale le 19 janvier 1997 devant une nombreuse assistance et soutenue par la présence de Monsieur le Maire et une forte participation de l'équipe municipale. M. J.P. Marignier, Président, souhaite la bienvenue à tous et remercie toutes les personnes présentes.

L'équipe animatrice expose alors les diverses activités de l'année écoulée :

- dimanches-café ;
- soirée conférence sur l'astrologie ;

LA VIE ASSOCIATIVE



- sortie "métro-musée" avec visite du musée de l'imprimerie ;
- sortie "portes ouvertes au théâtre des Célestins" ;
- sortie de détente à Chasselay et à l'Espace Pierres Folles à Saint Jean-des-Vignes ;
- fin des enquêtes du préinventaire du patrimoine ;
- exposition-foire : "des Conscrits aux Classards" ;
- étude et proposition de dénomination des chemins ;
- participation au forum des associations ;
- soirée film sur le Ladakh ;
- suite de "l'opération Macha".

Pour l'année en cours, l'équipe animatrice propose :

- **une sortie "métro-musée"**, le mercredi 26 février, avec visite du musée des Hospices civils à l'Hôtel-Dieu.
- que **la sortie annuelle** qui a lieu traditionnellement en mai, faute de jours disponibles, soit reportée au 21 septembre. La Maison de la Rencontre envisage une destination et une organisation qui permettent de satisfaire aussi bien les amateurs de randonnées pédestres que les autres. A étudier.
- Pour **l'exposition foire**, il est décidé de faire appel à des aquarellistes amis des membres de l'équipe et à des **sculpteurs lyonnais reconnus** membres de l'association Geneviève Dumont, notamment Christiane Guillaubey et Nicolas Artheaud. Cette exposition, "relativement" vite préparée, permettra cette année à l'équipe animatrice de réserver ses forces vives pour l'expo qu'il lui faudra prévoir lors de la sortie de la plaquette du préinventaire d'ici un an environ.
- **Soirée diapos**. Il est proposé à l'équipe un diaporama sur la Mauritanie commenté par un autochtone professeur à Lyon. A étudier.
- A la demande de notre municipalité, des **circuits de randonnée** susceptibles de valoriser notre commune pourraient être étudiés et balisés. Appel aux bonnes volontés !
- Quelques personnes souhaitent que la Maison de la Rencontre organise un voyage TGV au **Musée du**

Louvre en décembre prochain, lors de l'exposition spéciale "Egyptologie".

Mlle Hubner se charge de prendre les renseignements nécessaires à cette éventuelle organisation.

– Poursuite des **dimanches-café**. La Maison de la Rencontre vous accueille le 1^{er} et le 3^{ème} dimanche de chaque mois, de 10 à 12 h, autour d'un café, d'un chocolat ou d'une boisson fraîche.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'administration est reconduit et augmenté de la présence de Maryel Hubner.

Cette assemblée qui s'est tenue dans l'ambiance amicale d'un dimanche-café-gâteaux-maison était rehaussée par l'exposition des toiles de Jean Picotin qui ont fait l'admiration de tous.

Pour l'équipe animatrice,
Josette Chavand.



ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

L'Association sportive et culturelle de Pollionnay (ASCP) a tenu son assemblée générale le 13 février dernier.

Créée il y a une vingtaine d'années dans un but de liaison et pour avoir plus de poids en cas de besoin de subvention en haut lieu, cette association comprend aujourd'hui 4 sections :

- le foot,
- la Boule des Pins,
- la Maison de la Rencontre,
- la clique des sapeurs pompiers.

Cette association était en sommeil depuis plusieurs années et son opportunité demandait à être réétudiée. Pour une plus grande facilité administrative et par mesure d'économie budgétaire obtenue notamment par une assurance collective, les délégués des sections ont tenu à reconduire ce mode associatif et ont réélu un conseil d'administration composé de deux représentants de chaque section.

Le bureau se compose de :

Lucien Marignier, président ; Francette Beaupellet, trésorière ; Josette Chavand, secrétaire.

La secrétaire.



SALON INFINITIF
Pollionnay
Tél. 04 78 48 17 65
Coiffure Mixte

CORRESPONDANT DE PRESSE

Nous sommes heureux de vous faire connaître que votre correspondant de presse est à votre disposition pour recueillir tous les articles intéressants la vie de notre commune : annonces et comptes rendus de vos activités, les résultats sportifs (foot, boules,...) doivent parvenir le **dimanche avant 19 heures** ; signaler les matches pour le week-end suivant, le mardi dans la soirée.

En particulier, votre correspondant de presse est habilité à recevoir et à transmettre au journal tout ce qui concerne le **Carnet du jour** : naissances, mariages, décès, remerciements...

Dans la rubrique "Suivez le guide", nous pouvons faire paraître les annonces concernant les spectacles, expositions, manifestations...

Tous articles et correspondance sont à transmettre (par courrier ou téléphone) à :

Hervé de Rouville - Avenue Guerpillon
Tél. 04.78.48.12.94.

Hervé de Rouville

LE MARCHÉ

Chaque **mercredi matin**, un marché se tient à Pollionnay. Vous trouverez fruits, légumes, fromages, viande, charcuterie...

Réservez-lui vos achats.

YAMAHA
LYON

Alexis Motos

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF

motos et accessoires

3 et 5, avenue Jean Jaurès - tél. : 04 78 72 39 39

atelier et pièces détachées

32 et 34, rue Chalopin

tél. 04 78 69 08 62 - fax 04 78 61 70 70



**SOLIDARITE
EMPLOIS**

**Association Intercommunale
de l'Ouest Lyonnais**

INFORMER, REFLECHIR, AGIR POUR L'EMPLOI

Le chômage frappe partout. Pollionnay compte 44 chômeurs officiellement déclarés.

Chacun de nous est touché, personnellement ou parmi ses proches. Les conséquences sociales et familiales du chômage sont immenses. Nous ne pouvons rester indifférents. C'est la raison d'être de **Solidarité Emplois**, association fondée en 1994 à Vaugneray et regroupant maintenant des antennes sur 11 communes, dont Pollionnay. ses objectifs : informer, réfléchir, agir pour l'emploi.

AGIR, en accueillant chaque semaine dans ses permanences les demandeurs d'emploi, leurs proches, ou plus généralement tous ceux qui veulent lutter contre le chômage.

En les écoutant, les orientant dans leurs démarches administratives.

En leur donnant des atouts supplémentaires grâce à des initiations à l'informatique, à la dactylographie, à l'anglais, à des cours de perfectionnement de français.

En diffusant des offres d'emploi de toutes sortes, allant de la garde d'enfants ou l'entretien de jardins aux emplois très qualifiés dans toutes les zones d'activité : 137 embauches ont été réalisées par l'intermédiaire de notre "Service des offres" pendant les 18 derniers mois (diffusion faite par affichage et par un réseau téléphonique touchant chaque demandeur).

L'inscription des demandeurs d'emploi et ces services sont **entièrement gratuits**.

REFLECHIR aux causes et aux conséquences du chômage, à ce qu'on peut faire à notre niveau pour y remédier, rechercher les possibilités de développement de l'activité et donc de l'emploi dans nos communes, cela en lien avec les élus, les entreprises, l'ANPE, la Direction du Travail, les Chambres de Commerce et des Métiers, tous ceux, organismes

paritaires, associations, particuliers, qui sont concernés et agissent pour l'emploi.

INFORMER les particuliers comme les entreprises et les collectivités de notre présence, notre action, notre réflexion, nos avancées et nos besoins par tous les moyens mis à notre disposition : articles dans les journaux, bulletins municipaux, et surtout dans notre publication périodique "AU BOULOT" réalisée et distribuée bénévolement comme toutes nos activités.

Pour réaliser ce programme ambitieux, Solidarité Emplois a besoin de la participation de TOUS, aussi bien demandeurs qu'actifs ou retraités qui se sentent concernés pour tenir les permanences, distribuer "AU BOULOT", participer au réseau téléphonique de diffusion des offres. Si nos services sont totalement gratuits pour les chômeurs, nous comptons sur l'adhésion et sur la cotisation de chacun, particuliers ou entreprises, des subventions des collectivités pour faire face aux frais de fonctionnement (essentiellement téléphone et publications).

A Pollionnay, le trop petit nombre de bénévoles nous empêche actuellement de tenir des permanences sur place et nous avons dû nous replier sur celles de Grézieu, chaque samedi de 11 à 12 h, salle des Sociétés, derrière l'église ; nous souhaitons les tenir à nouveau à Pollionnay et pour cela nous lançons un appel pressant aux bonnes volontés.

Pour tous renseignements, contacter Danielle Picotin, Les Piaules, Pollionnay, tél. 04.78.48.14.48. Une réunion des bonnes volontés pourra se tenir dès qu'un petit groupe sera constitué.

*Pour Solidarité Emplois,
D. Picotin.*

LA PERMANENCE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (PAIO)

**AU SERVICE DES JEUNES
DEMANDEURS D'EMPLOI**

La PAIO s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans qui ont quitté le système scolaire.

Elle peut les aider dans leurs démarches de recherche d'emploi ou de formations.

Ces jeunes peuvent rencontrer un Conseiller Emploi-Formation qui les accueillera individuellement pour :

- définir un projet professionnel,
- apporter les techniques de recherche d'emploi,
- travailler avec les partenaires sociaux sur la résolution des problèmes annexes (santé, logement, ressources...).

Ce suivi s'organise au rythme de chacun. Il peut se dérouler sur plusieurs rencontres. Ceci permet un appui régulier et constant jusqu'à l'aboutissement des démarches.

Que vous soyez avec ou sans qualification, avec ou sans expérience professionnelle, avec ou sans projet professionnel, ces permanences vous sont destinées.

Pour plus de renseignements et pour prendre rendez-vous, n'hésitez pas, téléphonez au **04.78.34.18.30**, **secrétariat de la PAIO** qui se situe au

119, avenue Charles de Gaulle

69160 Tassin la Demi-Lune

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 45.

Jacques Poix Communications

**PAO
PHOTOCOPIE
N & B - COULEUR
IMPRIMERIE
PAPETERIE**



**2 ADRESSES
POUR MIEUX
VOUS SERVIR**

**50, av. Victor Hugo
T A S S I N**

Tél. : 04 78 34 89 18

Fax : 04 78 34 88 91

**68, av. Ed. Millaud
C R A P O N N E**

Tél. : 04 78 44 87 66

Fax : 04 78 44 62 35

INFOS SERVICES

P.I.J. INTERCOMMUNAL

LE POINT D'INFORMATION JEUNESSE C'EST :

- Une permanence d'accueil pour tous qui vous informe sur 9 secteurs :

- enseignement,
- métiers,
- emplois,
- formations,
- vie quotidienne,
- loisirs, vacances,
- étrangers,
- Dom-Tom,
- sports.

- Des petites annonces sur l'emploi et le logement à consulter sur place.

Chaque premier jeudi du mois un professionnel vous informe sur les métiers de l'armée.

Horaires :

- mardi de 12 h à 18 h.
- mercredi de 12 h à 16 h.
- jeudi de 12 h à 18 h.
- samedi de 10 h à 14 h.

(Ces horaires sont susceptibles de modifications dès janvier 1997).

- C'est aussi la possibilité d'interventions ponctuelles sur votre commune et sur tous les sujets :

- informations,
- formations,
- préventions,
- journées nationales,
- forum de l'emploi, ...

A chaque question... une réponse

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :

Hervé Banbanaste au 04.78.44.84.75.

P.I.J. INTERCOMMUNAL
1, place Charles de Gaulle
69290 Craponne

LES LUTINS DE L'OUEST

Parents, vous avez un enfant de moins de 6 ans à garder, sachez qu'en étant employeur d'une assistante maternelle agréée, vous avez des avantages :

- vous bénéficiez de l'AFEAMA (aide aux familles pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée) ; allocation de 800 F par mois pour les enfants de moins de 3 ans et 400 F par mois pour les enfants de 3 à 6 ans.

- la CAFAL versera directement à l'URS-SAF les charges sociales et patronales ; vous n'aurez donc pas à les payer.

- Vous pourrez déduire de vos impôts 25 % du montant des frais de garde.

- Vous confierez votre enfant à une personne reconnue, encadrée et formée.

Vous trouverez au Relais informations, aide et conseil sur ce mode de garde et votre fonction d'employeur.

Les Relais informe également les futures assistantes maternelles sur l'agrément et accueille toutes les assistantes maternelles qui souhaitent nous rejoindre.

POUR TOUS CONTACTS

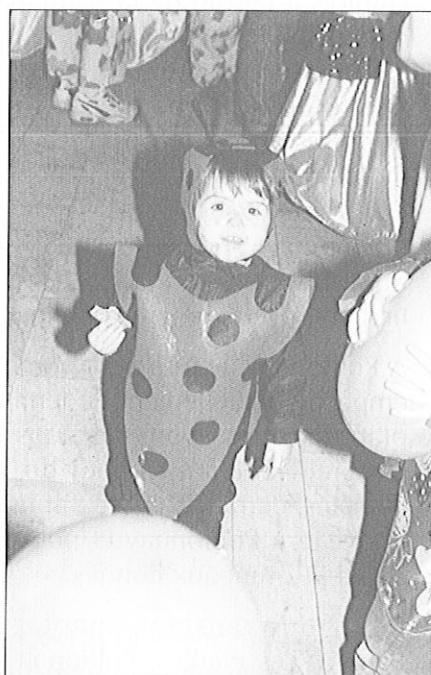
Relais des assistantes maternelles

10, rue de la Mairie 69290 St Genis-les-Ollières.

Tél. 04.78.57.44.91

- de 8 h 30 à 12 h 30 le mercredi et le vendredi,
- de 13 h 30 à 17 h 30 les autres jours et le premier samedi matin de chaque mois.

Tél. 04.78.87.81.27 à la Maison du Département de Marcy-l'Etoile, le jeudi de 17 h à 19 h.



A.I.A.D.

ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE
D'AIDES A DOMICILE
place Andrée-Marie Perrin,
bâtiment de la Poste - BP N° 13
69290 CRAPONNE

PERMANENCE
TOUS LES JOURS
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 18 h 00

Téléphone et fax :
04.78.57.34.09.

VOUS AVEZ BESOIN...

Vous êtes en difficulté : maladie, accident, sortie d'hôpital...

Vous avez besoin d'une aide pour assumer les tâches courantes de la vie (ménage, repassage, courses, etc.).

Téléphonez au
04.78.57.34.09

INFOS SERVICES

Association Loi 1901
regroupant 6 communes :

CHARBONNIERES
LES-BAINS



CRAPONNE



MARCY-L'ETOILE



POLLIONNAY



SAINTE-CONSORCE



SAINT-GENIS
LES-OLLIERES



Agréée pour les services aux personnes
par décret du Préfet du Rhône,
N° 92-2124 du 14 mai 1992.

NOS BUTS

Le personnel d'aide à domicile peut effectuer différentes vacations suivant les besoins et l'état de santé des bénéficiaires.

Il accomplit des tâches d'ordre **MATÉRIEL, MORAL ET SOCIAL.**

Pour tous les services, l'association recrute son personnel avec soin.

Dans certains cas, le bénéficiaire peut mandater l'association afin d'effectuer à sa place toutes les démarches administratives :

- demande d'exonération des charges patronales,
- rédaction des bulletins de salaires,
- déclaration trimestrielle,
- exonération d'impôts.

NOS SERVICES

AIDE A DOMICILE

- ménage courant,
- courses,
- entretien du linge,
- préparation et aide à la prise des repas,
- soutien moral.



GARDE A DOMICILE

- 24 heures/24,
- 7 jours/7.



GARDE D'ENFANTS

- sous certaines conditions.



Petits travaux de jardinage

COÛT

AIDE ET GARDE A DOMICILE

Selon les ressources :

- Prise en charge partielle par les Caisses de Retraite.
- Tarif des gens de maison avec exonération éventuelle des charges patronales.
- Ces charges sont partiellement déductibles du montant des impôts.



S'adresse à tous
sans limite d'âge
ni de ressources.

INFOS PRATIQUES

TONDEUSES :

Avez-vous le permis de sortir ?

Voici le retour des beaux jours... et des pelouses à tondre ! Tout comme votre voiture, certaines tondeuses nécessitent une assurance spécifique. Avant de commencer les travaux, faites le point de vos assurances. Un incident est toujours trop vite arrivé.

Dès le retour du soleil, la tondeuse reprend du service

Il existe deux catégories de tondeuses à gazon : celles à moteur avec un siège et celles à moteur sans siège ou bien mécaniques. La première exige une assurance spécifique, alors que la seconde n'en demande aucune.

Si vous possédez une tondeuse à gazon à moteur munie d'un siège

Elle est soumise aux mêmes obligations d'assurance que votre automobile. Vous devez donc impérativement souscrire auprès de votre assureur un contrat spécifique qui garantit votre responsabilité civile en cas de dommages causés à autrui... **même si vous n'utilisez**

vos tondeuses que dans la limite de votre propriété privée !

Si vous disposez d'une tondeuse à gazon à moteur sans siège ou d'une tondeuse mécanique

Pour ces deux types de machines, aucune assurance n'est exigée. Ainsi, si vous êtes responsable d'un accident tel qu'une projection de cailloux dans les vitres de la maison de votre voisin, c'est votre assurance "responsabilité civile chef de famille" qui intervient.

Chaque saison, les tondeuses à gazon causent des accidents. Rappelons donc quelques précautions essentielles :

- Avant le passage de la tondeuse, enlevez les pierres apparentes sur la pelouse.
- Avant de commencer à tondre, n'oubliez pas d'éloigner les enfants.
- Arrêtez le moteur avant de procéder à tous travaux de nettoyage ou de réparation.
- Si votre tondeuse est motorisée, préservez vos relations de bon voisinage.

Nous comptons sur votre civisme.

La municipalité

AUTO-ECOLE DE CHARBONNIERES

Conduite
accompagnée
à partir de 16 ans

Gérard CORNU

4, avenue de la Victoire
CHARBONNIERES-LES-BAINS

Tél. : 04 78 87 17 30
(RÉPONDEUR)

PERMIS B - PERFECTIONNEMENT

Prise et retour à domicile - Bureau ouvert de 13 h 30 à 15 h

La Cour du Roy

Restaurant gastronomique :

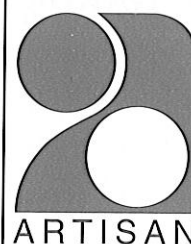
*Sa vue panoramique
Son jardin à la française
Son ruisseau à truites
et bien d'autres surprises*



Mariages - Banquets - Repas d'affaires - Séminaires

69290 POLLIONNAY Tél. : 04 78 48 15 73

Fermeture hebdomadaire le mardi et le dimanche soir



S.A.R.L. BEAUPELLET

ARTISAN DIPLOMÉ

« La Rapaudière »

69290 POLLIONNAY

Tél. : 04 78 48 12 48

Fax : 04 78 48 16 57

Chauffage - Sanitaire - Zinguerie - Dépannages
entretien chaufferie et ramonage cheminées

TRANSPORT - TERRASSEMENT Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON

Tél. : 04 78 59 22 64

INFOS PRATIQUES

QUELLE PROTECTION SOCIALE A L'ETRANGER ?

Vacances familiales, séjours linguistiques, voyages scolaires...

1. Vous êtes ressortissant(s) d'un pays de l'Espace Economique Européen. Vous partez pour la Grande Bretagne et l'Irlande du Nord (Royaume-Uni) : vous n'avez aucune formalité à accomplir. Les soins vous seront dispensés gratuitement par le Service National de Santé (National Health Service).

2. Vous êtes ressortissant(s) d'un pays de l'Espace Economique Européen. Pour les autres pays de l'Espace Economique Européen : vous devez vous munir au préalable et pour chaque assuré d'un formulaire E 111, intitulé "Attestation de droit aux prestations en nature (soins) pendant un séjour temporaire". Pour bénéficier de prestations de Sécurité Sociale au cours du séjour, conformez-vous aux dispositions détaillées à l'annexe du E 111. Il vous est remis en même temps que le formulaire. Vous bénéficiez alors des mêmes prestations que les assurés ressortissants du pays (elles peuvent être inférieures à celles prévues en France).

- Pour obtenir le formulaire E 111, vous pouvez vous adresser :
- à l'accueil de votre centre de Sécurité Sociale, muni de votre carte d'assuré social à jour,
- ou par minitel 3615 code LASECU.

3. Vous voyagez en dehors de l'Espace Economique Européen : en règle générale, seules les personnes partant en congés payés dans leur pays d'origine sont couvertes par l'Assurance Maladie. En cas de soins inopinés conser-

vez tous les justificatifs de vos dépenses de soins. Ils seront examinés à votre retour, par votre centre de Sécurité Sociale pour un éventuel remboursement.

Les pays de l'Espace Economique Européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

Pour plus d'information, renseignez-vous auprès de votre Centre de Sécurité Sociale,
166 avenue Charles-de-Gaulle, 69160 Tassin.



COMMUNIQUE DE PRESSE ... COMMUNIQUE DE PRESSE

ET SI VOUS INVITIEZ UN ENFANT CET ETE !

Pour des milliers d'enfants en France, être en vacances signifie tout simplement ne pas aller à l'école ; ils ne peuvent partir que si quelqu'un les accueille.

Vous êtes prêts à partager votre maison, votre lieu de vacances, alors pourquoi pas vous ?

Imaginez la fête que représentent de vraies vacances pour un enfant qui n'a jamais pu partir.

Et si vous invitiez un enfant cet été... pour jouer avec les vôtres au jeux des grandes vacances ?

Pour tous renseignements, contactez le service vacances du Secours Populaire Français, au 04.72.77.87.77.



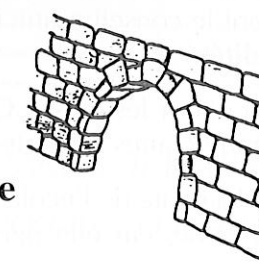
Mécanique • Carrosserie
Peinture
Vente neuf & occasion

GARAGE CHAPOLARD

Agent Peugeot

6 route des Pierres Blanches - 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE
Tél. 04 78 57 02 09 • Fax 04 78 57 29 98

Marc BOUCHARD
Artisan Maçon



Maçonnerie Générale
Taille de pierres
Rénovation

La Poizatière 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 12 78

LETTRE OUVERTE DE MICHEL BOUCHARD, membre du Conseil municipal

A l'ordre du jour du Conseil municipal du 3 février 1997, l'un des points importants concernait :

l'aliénation de l'école primaire, c'est-à-dire la vente de ses bâtiments, vétustes, qui doivent faire l'objet d'un arrêté de fermeture en tant qu'établissement recevant du public, et dont la réutilisation pour des objectifs associatifs conduirait à des coûts de remise aux normes non compatibles avec les moyens de la commune actuellement. Une offre d'achat pour un montant très intéressant (750 000 F) nets pour la commune était disponible depuis deux mois à la mairie.

Lundi 27 janvier 1997, une commission générale du Conseil communal a été réunie dans le but d'apporter à tous les conseillers les éléments de réponse nécessaires aux multiples questions posées par ce problème, certes délicat, car s'il apporte des avantages économiques (montant important d'argent frais à la commune et suppression de frais d'entretien inutiles), il fait naître aussi des motivations sentimentales, émotionnelles, et aussi, peut-être, l'idée d'autres projets qui ont été évoqués lors du Conseil (voir compte rendu dudit conseil). Aussi, un point important à résoudre était dans le relogement d'un instituteur qui à l'heure actuelle a son logement dans l'un des bâtiments.

Mercredi 29 janvier, l'équipe enseignante "apprenait" l'examen et la discussion de ce sujet au conseil et demandait un entretien avec Monsieur le Maire, à l'issue duquel elle rédigeait une pétition qui fut déposée dans les casiers de tous les conseillers juste avant le conseil municipal (cf pétition dans son intégralité).

Voici pour les faits... Ces événements m'invitent aux commentaires suivants :

1°) La vente de l'école primaire n'était un secret pour personne, car elle figurait dans le budget initial de financement du groupe scolaire depuis ses débuts, au moins comme une éventualité très probable.

2°) Le relogement de l'instituteur n'a jamais été mis en cause, le fait lui a été signifié avant la rédaction de la pétition et la lettre de proposition de l'acqué-

reur donnait une latitude de cinq mois pour permettre à la commune de trouver un logement.

3°) Le paragraphe de la pétition concernant l'aspect du patrimoine culturel semble plus opportuniste que sérieux car le sujet a été longuement débattu lors de différentes commissions de travail, par les élus, l'ingérence du corps enseignant dans ce domaine, en l'absence d'informations suffisantes me semble fort déplacée.

4°) Quant au dernier point concernant le désengagement des instituteurs sur un certain nombre d'actions de leur activité actuelle ou future, il s'agit là d'un véritable chantage, dont nos enfants qui n'étaient pas concernés par cette situation en aurait souffert et subit les conséquences !!!

S'attaquer à cette cible trop facile, me semble tout à fait inacceptable de la part de personnes auxquelles nous déléguons l'éveil, ainsi que la formation morale et civique de nos enfants.

Je voudrais dans cette lettre être bien compris... je ne m'élève pas contre le résultat du vote en lui-même, car dans notre société démocratique le vote est à respecter quand il est l'expression de la majorité ayant pris sa décision en son "âme et conscience", je m'élève, par contre, contre la méthode employée pour influencer le conseil et contre le chantage exercé à l'encontre des enfants. Ceci est réellement critiquable et je le déplore profondément.

Je pense aussi que la gestion d'une commune demande que soit pris en compte les besoins de tous ses habitants et que dans notre cas elle a énormément donné dans son engagement pour la construction d'une nouvelle école (environ deux fois le budget annuel) et que ce qui vient d'être fait et qui donne aux instituteurs un cadre agréable de travail et un outil remarquable dont ils profiteront, n'est pas le seul objectif des élus... il y a beaucoup d'autres projets urgents... et indispensables à entreprendre...

Par leur impôt, par solidarité, tous les "Pollionnois" ont participé à cette réalisation alors que beaucoup n'étaient pas directement concernés,... il serait bon que les instituteurs qui ont démontré leur capacité d'influence sur la commune réalisent qu'ils ne sont pas les seuls au monde et que la vente d'un bâtiment devenu inutile et coûteux aurait été une bonne chose pour une grande partie de la commune !!!

Approbation : M. Tourasse, A. Vernusse, M. Sagot, L. Smaniotto, M. Bouchard.

LETTRE DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE AU CONSEIL MUNICIPAL

Le 31 janvier 1997

Monsieur le Maire et les Conseillers municipaux,

Apprendre incidemment, au cours d'un point hebdomadaire (mercredi 29 janvier) avec l'adjoint chargé des écoles, que les locaux de l'école actuelle seraient vendus dès le lundi 2 février, a causé au sein de l'équipe enseignante une surprise d'autant plus vive que venait de se dérouler, la veille, la commission extra-municipale école, commission à laquelle nous avions tous participé.

Suite à notre entrevue avec M. le Maire de Pollionnay, nous tenons à préciser nos sentiments concernant l'annonce soudaine du projet de vente de l'école publique actuelle.

Sur le plan humain d'abord. Vous n'êtes pas sans savoir que M. Beaumont occupe actuellement le logement de fonction situé dans le bâtiment de l'école. Or, à ce jour, vous ne l'avez pas contacté pour examiner avec lui les modalités de déménagement dans un autre logement de fonction mis à sa disposition par la commune. Cette annonce de vente sans le moindre début de solution pour son problème personnel nous semble pour le moins maladroit, pour ne pas dire blessant et offensant.

Sur le plan du patrimoine culturel ensuite. L'école publique, au même titre que les croix et chapelles du village, fait depuis bientôt un siècle partie du patrimoine culturel du village. Nous ne voulons pas que ce bâtiment soit vendu à des intérêts privés dans la précipitation, sans une réflexion et une concertation avec les habitants du village qui ont occupé depuis des générations cette vieille maison de pierre. Le patrimoine laïc nous semble être aussi important que le patrimoine religieux.

Sur le plan de l'investissement de l'équipe pédagogique dans le fonctionnement de l'école et dans la vie du village, nous tenons à vous rappeler qu'il va bien au-delà de notre strict devoir de fonctionnaire et que le travail pour lequel nous sommes salariés se double d'un bénévolat important en volume horaire. Il va de soi qu'un tel engagement n'est possible que dans un climat de confiance réciproque. La vente de l'école actuelle dans la précipitation fera disparaître cette confiance et nous conduira forcément à nous désengager de toutes les actions auxquelles nous participons, soit à titre d'enseignant, soit à titre personnel.

Nous espérons que vous permettrez l'instauration d'un débat au sein de la population pour décider du devenir de ces locaux où nous avons investi un temps non négligeable de notre vie et que nous pourrions continuer à collaborer avec vous dans la confiance et la sérénité.

B. Cavassa, R. Beaumont, L.-D. Bazin,
M.-O. Micolon, M. Malagutti

Une nouvelle entreprise à Pollionnay

ENTRETIEN ESPACES VERTS • PATRICK POCACHARD

Le Bourg - 69290 Pollionnay - Tél. 04 78 48 18 12



Matériels pour l'ennoblissement textile
CONSTRUCTEUR - Bureaux et ateliers

La Rapaudière - 69290 POLLIONNAY (Région Lyon)

Tél. : 33 (04) 78 48 11 44 - Fax 33 (04) 78.48.11.45

IL FAUT QUE TOUT LE MONDE JOUE LE JEU

Nous habitons un petit village de l'Ouest Lyonnais, où nos représentants municipaux prônent la promotion de notre bourgade.

Toutes les associations de la commune participent à leur façon à cette promotion.

Il y en a une que vous ne connaissez pas, il s'agit "d'Ouest Rallye Promotion".

Cette association qui a son siège sis le Bourg à Pollionnay, a pour but de faire participer à différentes compétitions automobiles un équipage du village.

Et oui, nous faisons partie de temps en temps de ce qui vous font vibrer les tympans en fin de semaine.

Ceci étant dit, notre association a sollicité auprès de la municipalité de disposer de la salle polyvalente à titre gratuit (une fois par an) comme toute association du village, pour organiser une soirée afin d'étoffer ses finances pour l'année 1997.

C'est avec surprise et embarras que nous avons reçu une réponse négative pour la raison suivante, mot pour mot :

"Votre association, par son identité même, ne peut avoir un grand rayonnement auprès de la population".

Je souhaite que cet article ne fasse pas autant de bruit que nos voitures, mais nous nous inquiétons !

Quel peut être le rayonnement de cette décision, complètement ambiguë par rapport aux autres associations ?

Nous terminerons par un écrit de Monsieur Claude Peguignot, vice-président délégué au sport et au tourisme : "Nos actions en faveur du sport témoignent de notre volonté d'offrir à tous les Rhônalpins les moyens d'un épanouissement personnel".

Le sport automobile est un sport à part entière, avec lequel "nous prenons notre pied", et comme nous sommes très persévérants, notre soirée aura tout de même lieu dans une autre salle du village.

Sportivement,

Monsieur Faure.

MERCI MONSIEUR FOURNIER

"J'ai une cinquantaine de beaux forsisias de 1 m, des tamaris et des "savoniers", je les donne pour le stade."

Après que nous ayons convenu, avec la municipalité, de leur emplacement, Marcel Fournier a transporté, depuis le Vivarais jusqu'au stade, ces arbustes.

Il a participé, en connaisseur, à la plantation de ces végétaux au nord et au fond du stade.

Bientôt les fleurs d'or de cette haie vont, par leur éclat, sans toucher aux deniers de la commune, s'associer à **tous** pour vous dire **merci, Marcel Fournier**.

Nous avons besoin de beaucoup de Marcel Fournier !

Paul Vial



NEIGE BLANCHE, NEIGE NOIRE

Ma mère me disait : "Ne fais jamais trop de compliments, tu "pourris" ceux à qui tu les fais !".

En fils obéissant, je ne fais pas trop de compliments. Malgré cette réserve, quelquefois, je me laisse aller à "balancer des fleurs". C'est tellement plus agréable



de rendre un hommage mérité, plutôt que d'utiliser la critique, toujours constructive, bien sûr !

Effectivement, dans le dernier bulletin municipal de décembre 1996, je louais la célérité avec laquelle les responsables de la voirie communale avaient traité la première neige de la

saison hivernale. J'aurais dû écouter ma mère !! Les responsables du traitement de la **seconde chute de neige**, sur notre commune, ne méritent pas d'hommage mais plutôt un blâme.

Combien de chutes de personnes sur des plaques de neige glacée ? Combien de véhicules dans le fossé ou sur les clôtures, tout cela sur des voies non ou mal déneigées qui n'avaient pas l'honneur d'être classées départementales.

Les personnes bloquées, n'ayant pu accéder à ces départementales, se sont mobilisées pour dégager durant des heures, avec leurs moyens de fortune, les voies communales impraticables afin d'aller travailler, de se ravitailler, de conduire les enfants à l'école, de poursuivre les traitements médicaux, etc.

Certains n'ont pas compris la nécessité de suppléer à la carence administrative, pour sortir de ce piège, notamment un jeune agriculteur d'une vingtaine d'années, pompier de surcroît, qui est resté au chaud, derrière ses rideaux et son portail pendant que d'autres, qui n'avaient plus vingt ans !, dégageaient le chemin qu'il emprunte toute l'année avec son cheptel et ses tracteurs.

Lorsque tout a été fait, il est apparu fièrement calé sur son engin pour "inaugurer" le travail que ces pauvres "imbéciles" avaient effectué, entre autre, pour lui !

La neige oui, la "chienlit" non !

Paul Vial.

**Merci de faire confiance aux annonceurs qui aident
à la parution du bulletin municipal**



E. LECLERC

GREZIEU-LA-VARENNE

5, rue Benoît Launay - Tél. 04 78 44 85 13

**OUVERT du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 NON STOP
et le vendredi jusqu'à 20h**

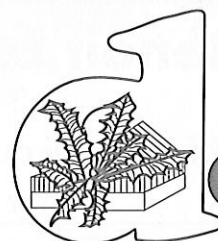


La vie prend des couleurs avec le libre-service de la plante Desbos



Grand choix de plantes vertes et fleuries, compositions, plantes à massifs, fleurs coupées...

**Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés**



**Libre-service
de la plante**

esbos

Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 04 78 87 18 58 - Fax : 04 78 87 82 96